

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

1. SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

UFI : M1SP-M10W-Y008-G9Q0

Metteur sur le marché: COMPTOIR DES LYS

Référence interne: D19056-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit concentré pour nettoyer les vitres.

A diluer au 1/10ème avant utilisation.

Catégorie d'utilisation : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Descripteurs des utilisations (REACH) : PC35 : Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPTOIR DES LYS
ZA les douets jaunes
49360 SOMLOIRE - FRANCE
Tél: +33(0)2 41 55 66 65
Email : contact@comptoirdeslys.fr

Adresse électronique de la personne en charge de la FDS:
reglementation@alvend.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour la France, Service Orfila : +33 (0)1.45.42.59.59 (disponible 7j/7 et 24h/24)
ou Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions (Hôpital Central) : +33 (0)3 83 32 36 36

Pour la Belgique, Centre antipoison: +32 070/245.245 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour le Luxembourg, Centre antipoison: 8002 5500 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour les autres membres de l'union européenne, contacter le service d'urgence de votre pays, numéro disponible sur le site : <https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks>
ou le service d'urgence européen : 112

Pour la Suisse, Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 51 51 depuis l'étranger (disponible 7j/7 et 24h/24)

2. SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

1/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

LégislationCLP

FL3 Liquides inflammables 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

LégislationCLP



Mention d'avertissement : ATTENTION

FL3 Liquides inflammables 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Composants sensibilisants qui doivent être listés sur l'étiquette :
NON CONCERNE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
NON CONCERNE

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'Article 57 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>, en concentration > = 1%.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement(CE) n°1907/2006 (REACH)

3. SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange hydro-alcoolique à base de tensioactifs non ioniques et amphotères.

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement(CE) n° 1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Nom chimique	C.A.S	EINECS	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008	Concentration (%)
--------------	-------	--------	--	-------------------

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

2/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

ethanol (No REACH : 01-2119457610-43)	64-17-5	200-578-6	EDI2, FL2 - H225, H319	[20-50]
Sophorolipids: fermentation products of glucose and rapeseed-oil fatty acids methyl esters with yeast Candida Bombicola (No REACH : 01-2119929069-31)	/	700-786-1	EDI2 - H319	[1-5]

4. SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

En cas de doutes ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.1. Description des premiers secours

Informations concernant les premiers secours par voie d'exposition :

- EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement. Consulter un ophtalmologiste si les symptômes persistent.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation Toux, retour à l'état normal après la fin à l'exposition
- Par contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une inconvénience ou à des dermatites.
- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer une irritation aux yeux, rougeur et larmoiement.
- Par ingestion : Peut provoquer ivresse puis coma éthylique plus ou moins profond.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

5. SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Liquide et vapeurs inflammables

Prévention : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les surchauffes et les rayons directs du soleil

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former : monoxyde et dioxyde de carbone
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau sur les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et d'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne pas fumer. Pas de flamme nue. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

Équipement de protection individuel : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau lac ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues et en cas d'infiltration dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13)

7. SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. Manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie et de danger pour la santé. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fût de transports contenant ce produit. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit sec et aéré. Température de stockage recommandée : 10 – 35°C.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Liquide et vapeurs inflammables. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les surchauffes et les rayons directs du soleil

Information supplémentaires sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Eviter l'exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) et Valeur Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)
ethanol

(CAS 64-17-5)

VME	1000ppm - 1900mg/m3
VLCT (VLE)	5000ppm - 9500mg/m3

Fiche toxicologique INRS N°48

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur en France au moment de son élaboration (INRS ED984-2012)

Composants (>1%) avec DNEL

ethanol

(CAS 64-17-5)

Travailleur - Exposition aiguë

- effets locaux, Inhalation	950 mg/m3
-----------------------------	-----------

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée	343 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation	950 mg/m3

Consommateur - Exposition aiguë

- effets locaux, Inhalation	950 mg/m3
-----------------------------	-----------

Consommateur - Exposition à long terme

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

5/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

- effets systémiques, par voie cutanée	206 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale	87 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation	114 mg/m3

Composants (>1%) avec PNEC

ethanol

(CAS 64-17-5)

eau douce	0,96 mg/l
eau de mer	0,79 mg/l
station d'épuration	580 mg/l
sédiment (eau douce)	3.6 mg/kg
sédiment (eau de mer)	2.9 mg/kg
sol	0,63 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	0.38 g/kg

Les données se réfèrent à la matière pure.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps : vêtement de travail régulièrement lavé
- Protection des mains : protection non requise. Pour les contacts prolongés, porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Exemple : Caoutchouc butylique. caoutchouc nitrilique ; épaisseur : 0.1mm, délai de rupture : >= 8 h
- Protection des yeux : protection non requise.
- Protection respiratoire : protection non requise.

9. SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Galénique :	Liquide
Odeur :	caractéristique
Couleur :	limpide jaune pâle
Viscosité (cPoises) (25°C) :	/
pH :	4.20 - 5.00

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

6/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

Matière Active (% Brix) : 15 - 18
Densité : 0.940 - 0.970
Solubilité dans l'eau : oui
Point éclair (+/-0,5°C) : 30< PE <40

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles à ce jour.

10. SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles à ce jour.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles à ce jour.

10.4. Conditions à éviter

Craint les chaleurs excessives, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les surchauffes et les rayons directs du soleil.
Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si utilisé pour des utilisations prévues.
En cas d'incendie, monoxyde et dioxyde de carbone.

11. SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur la toxicité des substances présentant un danger pour la santé :
ethanol (CAS 64-17-5)
Evaluation de la toxicité aiguë : Non classé
DL50 orale rat > 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée > 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l) > 20 mg/l/4h

Evaluation de l'effet irritant:
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Règlement (CE) n°1907/2006
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

7/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Effet CMR:

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Sophorolipids: fermentation products of glucose and rapeseed-oil fatty acids methyl esters with yeast
Candida Bombicola

Evaluation de la toxicité aiguë : Non classé

DL50, Orale (Rat) > 2000 mg/kg - OCDE 401

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation cutanée: Non irritant (Lapin) - OCDE 404

Irritation oculaire: Irritant pour les yeux (Lapin) - OCDE 405

Sensibilisation cutanée: Non sensibilisant - OCDE 406

Mutagénicité: Aucune activité mutagénique (AMES) - OCDE 471

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Toux, retour à l'état normal après la fin à l'exposition

- Par contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer une irritation aux yeux, rougeur et larmolement.

- Par ingestion : Peut provoquer ivresse puis coma éthylique plus ou moins profond.

Estimation de la toxicité aiguë du mélange :

- Orale : Non Déterminée
- Inhalation : Non Déterminée
- Cutanée : Non Déterminée

11.2. Autres informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé « Dangereux pour l'environnement ». Aucun risque environnemental connu à ce jour.

12.2. Persistance et dégradabilité

Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

8/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles à ce jour.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0.1\%$.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles à ce jour.

13. SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit non dilué de pénétrer dans les égouts en grande quantité.

Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible. Conserver l'étiquette sur le récipient. Eliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions locales :

Elimination avec les ordures ménagères si le produit possède un point eco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

14. SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019



Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU

ADR : UN1993 (Code tunnel(D/E))
IMDG:UN1993
IATA :UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(ethanol)
IMDG:LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(ethanol)
IATA :LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG:3
IATA :3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

15. SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage des détergents selon les règlements (CE) 648/2004 et 907/2006 :
Moins de 5% : agents de surface non ioniques
Moins de 5% : agents de surface amphotères
Contient également : sodium benzoate, potassium sorbate, lactic acid.

Substances figurant au tableau des maladies professionnelles du régime générale français

ethanol	N°84 (Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel)
---------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

10/11

Fiche de données de sécurité

Édité le : 25/06/2019 RECHARGE A DILUER NETTOYANT VITRES -
ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 25/06/2019

FL3 - H226 : D'après les données d'essais

Historique

Date de création de la FDS : 30/11/2015
Précédente révision de la FDS : 28/09/2018
Dernière révision de la FDS : 25/06/2019
N° de version de la FDS : 3.0 (nouvelle formule)

Abréviations

Texte complet des abréviations:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au mélange concerné, à la date d'impression. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette version annule et remplace les versions précédentes.